14 1614

RESPONSE
POVR LA ROYNE
A MONSIEVR
LE PRINCE.

M. DC. XIV.

Acc 83- 101(116)

RESPONSE POVR LA Royne à Monſieur le Prince.

MON NEPVEV.

I'ay receu voſtre lettre, par laquelle i'ay eſté bien eſbahie, qu'incontinent apres vous eſtre departy en bonne intelligence d'auec moy, vous m'auez faict vne querelle, ſans que i'aye peu comprendre le ſubiect. Voſtre lettre porte au front, ce que depuis la memoire des hommes, ſemblables eſcripts ont touſiours porté, le ſoing du public, & l'obeyſſance au magiſtrat, c'eſt à dire, l'affection au ſeruice du Roy Monſieur mon fils. Ie l'ay, certes, touſiours creu ainſi: & ſi telle n'euſt eſté ma creance, ie me fuſſe gouuernée enuers vous tout autrement que ie n'ay faict. En quoy ſi i'ay eſté trompée, l'euenement le demonſtrera. De là vous tombez à parler de voſtre abſence de ce Royaume: & me ſemble qu'il n'eſtoit pas grand beſoin de rafraiſchir la memoire d'vn temps ſi triſte que ceſtuy-là. Vous dictes qu'apres voſtre retour vous auez conniué & paſſé ſoubs ſilence les deſordres qu'on a veu aſſez frequents en ce Royaume depuis la mort du feu Roy: ce que vous auez faict pour éuiter les troubles: dont il eſt aduenu que par la grace de Dieu, ma bonté, & voſtre patience la paix a duré quatre ans. Qui empeſche que vous ne continuez ceſte patience iuſques à

la maiorité du Roy ? qui vous émeut de rompre ? nous y touchons du bout du doigt : il n'y a plus que six mois, il ne se peut rien gaster entre cy & là : voulez vous faire naufrage au port ? Quant aux desordres que vous auez veuz, ce dictes vous, si frequents en ce Royaume depuis quatre ans (car vous ne parlez pas de plus loing) ie vous prie, mon Nepueu, de m'apprendre, non pas vous, mais tous les plus vieux qui viuent encores à present, si loing que leur memoire se peut estendre au passé, quand est-ce qu'ils y ont veu de l'ordre depuis cinquante ans en ça ? quels nouueaux desordres y sont-ils suruenus durant ma regence, qui ne fussent point auparauant ? Car la continuation des desordres a plustost dormi du temps du feu Roy, que du tout cessé : Si plustost, comme vn cloud pousse l'autre, les plus grands n'ont faict oublier les moindres. Qu'ils disent quand est-ce qu'ils ont veu depuis cinquante ans que les Gouuernemens, que les places fortes (si le danger euident & instant n'a conseillé autre chose) ont esté donnez à d'autres qu'à des fauorits, & encores fauorits des fauorits, ou des fauorites ? ou tantost pour de l'argent, ou tantost pour autres causes que la honte me deffend de dire : sans auoir esgard à la noblesse, merites ou valleur des personnes ? Quand est-ce qu'ils ont veu que les benefices ont esté conferez pour la pieté & religion ? les offices de iudicature pour la probité & suffisance ? Cela, cela n'est pas seulement effacé de vos registres, mais aussi de la memoire des hommes d'apresent. Quand est-ce que les offices militaires, voire celles de la

maiſon des Roys & des Roynes, & des enfans de France n'ont eſté vendus ? Quand eſt ce que l'on n'a vendu au plus offrant & dernier encheriſſeur la libre & arbitraire diſpoſition des vies, des biens & de l'honneur de tous les habitans de ce Royaume, de quelque qualité qu'ils ſoyent? Car qui iuge les Princes, qui iuge toute la France, que ceux là qui ont le plus d'argent, pour achepter tels offices ? Ils en ont vſé plus moderément le paſſé que non pas à preſent ; ie le confeſſe, & que le prix en eſt venu à l'infiny : car la vanité & l'ambition n'a n'y terme ny borne. Le prix varie ſelon le temps : l'augmentation ou diminution duquel (car cela arriue à toutes denrees) n'a pas faict l'abus, mais la vendition, le libre & non limité commerce. Le pis eſt que de ce temps ceſte orde, ſale & vilaine marchandiſe, ceſt ord & vilain traffic, a eſté authoriſé, afin que nous ne peuſſions deſmentir noſtre laſcheté & infamie, par Edict public, Edict que ie trouue auſſi mauuais que vous. Mais qu'en puis-ie mais ? Pourquoy reiettez-vous la faute ſur moy qui n'y ay apporté que la tolerance, que le temps & la neceſſité ont extorquée & extorquent encore auiourd'huy de moy ? Il ſeroit aiſé à verifier qu'il n'y eut iamais moins de deſordres depuis cinquante ans, que les quatre ans dont vous parlez. L'Egliſe a-elle eſté il y a long temps plus libre, plus aſſeurée, & plus releuée, le ſeruice diuin plus religieuſement celebré, le peuple mieux & plus continuellement conſolé & inſtruict ? Les benefices ont-ils eſté conferez à gens plus pieux & de meilleure vie ? La iuſtice a elle eſté plus ho-

noree, reſpectee & obeye? Ne ſçauez-vous pas bien qu'en la Pieté & Iuſtice conſiſte le gros de l'Eſtat? Cottez-moy vne ſeule ville, vne ſeule bourgade, vn ſeul chaſteau, vn ſeul Seigneur de nom & de marque qui ſe ſoit reuolté de ſon debuoir: & pourquoy eſt-ce? c'eſt (comme dit Tite Liue des villes d'Italie qui eſtoient touſiours demeurees en l'obeiſſance des Romains, encores qu'elles euſſent eſté fort ſollicitees par Annibal, qui eſtoit le plus fort en la campagne) pour ce qu'ils ont eſté touſiours commandez d'vn iuſte & moderé commandement. Ce langage eſt plein d'enuie, ie ne le continueray point d'auantage. Ne nous attribuons point, mon Nepueu, ne nous attribuons point, ny vous, ny moy, la louange de la conſeruation de la paix de ces quatre ans là. Laiſſons là ma bonté, ne parlons point de voſtre patience, elle eſt aſſez cogneuë: attribuons cela à Dieu ſeul, qui a reſpandu dans moy ſa grace, qui m'a aſſiſtee de bons & fideles conſeillers, que le feu Roy Monſeigneur m'a laiſſez: & a donné vne ferme reſolution au peuple en general, qui ayant gouſté la douceur de la paix, & ayant encores en la bouche l'amertume des troubles, n'a point voulu manger de la guerre. Et encor que l'humeur du peuple n'y fuſt nullement diſpoſee, ſi n'a-il pas fallu pour cela laiſſer d'y prendre vne grande & aſſiduelle garde: car toute multitude, comme la mer, eſt de ſoy-meſme immobile; ſelon les vents qui la pouſſent elle eſt calme ou eſmeüe. Il y auoit encores des chefs de parti d'vne & d'autre religion, (vous les cognoiſſez bien, mon Nepueu)

qui ne demandoient pas mieux, qu'à mener les mains : il y auoit des mal-contens plus que d'autres. C'eſt vne maxime, quand en vn Eſtat il y a plus de telles ſortes de gens qui ayment choſes nouuelles que d'autres, qu'il ne peut faillir d'y auoir du remuement, trouuans des chefs & l'occaſion à propos. Les paſſages des Royaumes à nouueau ſucceſſeur, & encores mineur, & partant foible, en fourniſſent aſſez. Mais il y a eſté ſagement & prudemment pourueu : on a contenté les mal-contens au moins mal, & à meilleur marché qu'on a peu : & les perſonnes qu'on a intereſſees, ce n'a pas eſté à ſoy, comme vous dictes, mais à la paix & à l'Eſtat. Il n'y a rien, tant petit ait-il eſté, où ie n'aye diſtribué mon ſoing & ma ſollicitude. I'ay touſiours ouy, & me ſuis eſloignee de toutes choſes qui euſſent mené à quelque alteration du repos de ce Royaume. C'eſt pourquoy tout auſſi toſt que ie fus declaree Regente, encores qu'il me vint bien en la penſee, & à ceux qui m'aſſiſtoient de leur fidele conſeil, de conuoquer les Eſtats, toutesfois ie ſubſiſtay. Ie ſongeois à ce que le Renard reſpondit au Lion, qui luy demandoit pourquoy il ne l'eſtoit venu voir en ſa maladie ; I'ay eu peur, dit-il, pource que i'ay veu tous les pas de ceux qui vous ſont venus viſiter, tirans droict vers vous, & n'en ay veu pas vn en arriere. Ie voyois que ces Eſtats n'auoient iamais tenu, qu'il ne s'en fuſt enſuiuy vne guerre ciuile : que de tout ce qui y auoit eſté ſtatué & ordonné, on n'en auoit iamais rien gardé ny obſerué. A quoy il auoit tenu, la memoire en ſaignoit encores. Ie conſiderois que s'il y euſt eu iamais lieu

de les conuoquer, c'eſtoit lors que le feu Roy Monſeigneur vint à la couronne; & toutesfois qu'il ne l'auoit iamais fait, craignant (à mon iugement) pareils euenemens que les paſſez. Il eluda cela par vne aſſemblee qu'il fit à Roüen, pour contenter le peuple; mais ce n'eſtoient pas Eſtats. Ie diſcourois que les ſages medecins ne baillent iamais medecine au fort de l'accez, & que bien ſouuent ils auancent pluſtoſt la ſanté par laiſſer le patient en repos, que de l'eſmouuoir. Ie craignois, eſtrangere & Regente, (telle eſtoit la mere de ſainct Loys) de faire quelque pas de clerc: car en l'Eſtat, comme en la guerre, il aduient bien ſouuent qu'il n'eſt pas permis de faillir deux fois. I'auois appris qu'en telle conſtitution d'affaires, où eſtoit le Royaume, il n'y auoit rien qui le peuſt ſauuer & garantir des pernicieuſes diuiſions qui le menaçoient, que le commandement abſolu de quelque perſonne que ce fuſt, qui portaſt creance, tant par ſa qualité, que par decret public, qui ne fuſt reuoquee en doute: car ceſte doute eſtoit diuiſion, qu'il falloit tirer à quartier & eſuiter, comme le plus perilleux rocher qui fuſt en toute la coſte. Principalement au commencement que les eſprits n'eſtoient pas encores aſſeurez, & flottoient en incertitude, & ne ſçauoient quel coſté pancher, il ne falloit commettre qu'il fuſt remué aucune mention de contredict, en quelque aſſemblee publique que ce fuſt, à ce que le Parlement de Paris auoit ſainctement & ſelon le droict de nature ordonné de moy. Autrement c'eſtoit rompre le conſentement vniuerſel de tout le peuple, & ouurir le pas à la ſedition. En

tels

tels affaires la multitude des commandeurs n'eſt pas bonne; il n'y a que le commandement qui depend d'vn ſeul, qui puiſſe guarir & arreſter la confuſion. Fueilletez vos hiſtoires, vous n'en trouuerez que trop d'exemples. Les ſeditions aduenues ſous Charles V. & Charles VI. en font foy. Car la faute qu'ils firent, fut de permettre qu'on deliberaſt trop ſouuent & trop librement de leur pouuoir. La iuſte & legitime eſlection de ma perſonne, & la prudence auec vne grande moderation dont i'ay vſé, paſſant d'extrement par deſſus toutes difficultez, & coupant chemin à la contradiction, a empeſché ſemblables mal-heurs qui aduindrent lors, & beaucoup pires. Ayant pris le gouuerment du Royaume, ie me ſuis ſeruie de ceux à qui le feu Roy Monſeigneur l'auoit creu & confié. I'ay coulé le temps, i'ay callé aux deſordres inueterez & endurcis; non pas que ie n'euſſe bonne volonté de les trancher, ſi i'euſſe peu. Les abus en France s'y introduiſent facilement, mais on ne les en chaſſe que mal-ayſement, meſmement quand il y a ou des Grands, ou multitude de gens, qui y ſont intereſſez. Ils eſtoient tournez en couſtume, & de trop long temps enracinez; ie n'auois pas aſſez de puiſſance: ſi ie l'euſſe voulu faire, i'euſſe tout gaſté, & tout mis en combuſtion: ou ie n'en euſſe rapporté autre fruict, ſinon que i'euſſe faict paroiſtre les maux, auſquels nous n'eſtions pas eſſez forts pour reſiſter. Ie me ſuis contentee de tenir les affaires en compromis, ſans empirement, & en reſeruer l'entiere deciſion au Roy Monſieur mon fils, quand il ſeroit maieur. Tous mes conſeils, toutes mes penſees,

toutes mes actions, n'ont iamais tendu qu'à sauuer la barque, & la conduire au port de salut, c'est à dire, à la maiorité du Roy Monsieur mon fils, sans hazard, sans danger, sans peril, sans tempeste, sans orage, & sans naufrage : & esquiuer tous escueils, tous bancs, tous rochers, pour rendre au Roy le vaisseau en mesme fret que ie l'auois pris, si en meilleur ie ne le pouuois. Dieu a beny & fortuné mes conseils iusques à present, si vous n'y apportez quelque infortune, ce que ie n'ay iamais attendu de vous. Toutesfois vous faictes paroistre par vostre lettre, que vous auez conceu de longue main vn grand mescontentement contre moy. D'où cela prouient ie ne sçay : car ie ne vous en ay point donné d'occasion. Vostre lettre est toute pleine de paroles choisies, telles que la mauuaise humeur, en laquelle vous estiez lors, vous a dictees, esquelles y a plus de vaine & affectee resonnance, que de sens & de substance. Elle est toute pleine d'inuectiue contre mon administration, contre les officiers de la Couronne, par l'aduis desquels le feu Roy Monseigneur m'a chargee de me gouuerner. Vous ne particularisez rien, vous ne nommez personne, vous ne circonstantiez aucune chose, ce sont inuectiues indefinies de choses generales, iettees à la trauerse pour faire trouuer mauuais ce que i'ay geré & administré : combien qu'en matiere d'accusation, il n'est pas permis de vaguer auec le danger de la reputation d'autruy. Oyez, François, oyez vn nouueau crime & auparauant non ouy : La Royne Regente & ceux qui la conseillent ont baillé les gouuernemens

& les places fortes à personnes indignes & incapables. Qui ne sçait que le plus digne & le plus capable, c'est celuy qui a le plus d'argent? Quelle dignité, quelle capacité est requise en telle sorte de gens, sinon la profession des armes & la fidelité ? Que ne dictes-vous combien il y en a vacqué ? & quels ? & à quelles gens on les a baillez ? Les prouinces en France sont grandes & abondantes en fortes & bonnes villes, & fort peuplees: ce sont autant de Royaumes. Les Gouuerneurs en chef de ces prouinces, qui sont encores auiourd'huy les mesmes qui estoient du temps du feu Roy Monseigneur, sont Princes & Seigneurs puissans. Le moyen de diminuer l'excessiue puissance de quelque Magistrat, qui pourroit à la longue tourner à abus, est la departir à plusieurs, & à temps. Ce dernier estoit du viuant de nos peres. Le departement est demeuré : car les Roys donnent des Lieutenans à ces Gouuerneurs, mettent des Capitaines particuliers aux villes & aux places fortes de la prouince. Les Gouuerneurs en chef les y veulent mettre, & les auoir à leur deuotion : de là vint tout le mal, & l'indignation contre moy & le conseil du Roy. Ne sçauez-vous pas bien que ces offices là sont venaux ? Ne sçauez-vous pas bien le party de la plus part de tous les autres ? Car quant aux offices non subjects au party, il en a vacqué vn, & non plus, dont i'ay gratifié vn Gentilhomme des miens. Parlons, parlons, mon Nepueu, à cœur ouuert : leuons le masque. Ie suis estrangere de naissance, ie le confesse, mais de cœur & d'ame toute Françoise ; dequoy l'on ne peut douter, ayant nanty la France de si beaux &

de ſi precieux gages que mes enfans. Quand ie ſuis venue en France, i'ay amené quelques cinq ou ſix perſonnes, tant hommes que femmes, de mon pays, de meſme laict, de meſme langue, qui ont eſté touſiours nourris & par moy & auec que moy. Il n'y a homme ſi aliené d'humanité, ny qui ait le cœur ſi dur & aceré, de trouuer mauuais que i'aye quelques domeſtiques de mon pays; que ie viue auec mes compatriotes, qui ont humé, dés qu'ils ont ſalué la lumiere de ce monde, le meſme air que moy. O combien eſt douce à chacun la ſouuenance de ſon païs! Ayant ce bon heur & ceſt honneur d'eſtre mariee à vn grand & puiſſant Roy, (grand de valeur, d'eſprit & de courage, s'il y en eut iamais,) quelle enuie y a-il, ſi pour rendre ma ſuitte plus digne & plus releuee, i'honore mes ſeruiteurs de quelque grade, qui moindre qui plus eminent, ſelon leurs qualitez: puis qu'auecque moy ils ont transferé toute leur affection, dont nature les obligeoit enuers leur pays, à ceſtuy-cy, & qu'ils n'en recognoiſſent plus d'autre? Bref du repos vniuerſel, qui ſous ma protection, a continué iuſques icy, vous en voulez eſpraindre & tirer la guerre, & ne demandez que pretexte de l'eſmouuoir. Guerre, guerre helas! ciuile, qui eſt pour acheuer de ruiner du tout ce pauure & miſerable (tel le puis-ie bien dire) pauure & miſerable Royaume, ſi Dieu, ou la mauuaiſe fortune des François le permet. Or vous recherchez mes actions iuſques à cent mille piſtoles pres, comme ſi i'eſtois veufue de quelque Financier ou de quelque Comptable: recherche pleine d'indignité, tant pour moy que

pour vous: & me ſemble n'auoir pas ſi peu merité de ceſt Eſtat, qu'il me faille rechercher pour de l'argent. Puis vous mettez encores en auant le renouuellement de certaines commiſſions pour faire leuees ſur le peuple, où vous auez vous meſmes opiné: & penſez par ce moyen l'attirer à vous, & m'oſtant de ſa bien-vueillance, vous y inſinuer en ma place. Mais ceux qui vous donnent ce conſeil, vous trompent. Ie ne m'amuſeray point à vous en dire les raiſons, qui ſont dedans les liures, & que l'experience a appris eſtre veritables. Seulement ie vous diray, qu'vn ſeul logis de vos genſdarmes, ſi Dieu vous oſte l'entendement iuſques là, que vouliez peſcher auec vn hameçon d'or, (ce que ie le prie de ne faire pas) affligeroit beaucoup plus le pauure peuple que tout cela. Vous faictes vn recueil, & vne enumeration de tout ce qui s'eſt paſſé au Conſeil du Roy Monſieur mon fils, voire la plus part par voſtre aduis, depuis ma Regence, & y donnez le fil tel qu'il vous plaiſt. Vous taſchez de me rendre odieuſe ſous le nom des officiers de la Couronne, qui ſçauent les ſecrets reſſorts de l'eſtat, deſquels ie me ſers en l'adminiſtration d'iceluy. Vous remuez toute pierre, pour les tirer en enuie, à laquelle leurs charges & fonctions, où ils ſont ordinairement employez, les expoſent aſſez; & adiouſtez de l'huile à la cheminee. Vous auez pris vn tel ombrage d'eux, que vous leur ietteriez volontiers le chat aux iambes. Ils ont blanchy & vieilly au ſeruice des Roys. Ils ſont nais vos ſeruiteurs: il vous ſeroit beaucoup plus ſeant de les offenſer que de les hayr: combien que d'offeſer vous le fai-

ctes assez, & que vous ne deussiez faire ny l'vn, ny l'autre. Mon Nepueu il a pleu à Dieu me choisir pour outil & instrument de sa benediction sur la France. Ceste benediction a toute residé & reside encores en ma personne. Ie vous prie, representez vous deuant les yeux en vostre entendement, que c'eust esté de ce pauure Royaume, lors que le feu Roy Monseigneur fut tué, si le bon-heur qui accompagne la France, n'eust voulu que ie m'y fusse trouuee. Il auoit laissé trois enfans masles, dont le plus aagé, qui est auiourd'huy le Roy Monsieur mon fils, n'auoit que neuf ans. Vous estiez absent, l'affaire pressoit, & ne receuoit point de dilation. Et puis, quand vous y eussiez esté, il y eust eu vn beau mesnage. Vous vous fussiez volontiers bien accordé auec vos Oncles, & autres Princes & Seigneurs, tous poinctez les vns contre les autres. Les anciennes querelles des maisons, qui auoient esté pour quelque temps assoupies, commençoient à se resueiller. C'est chose veritable ce que dit Iules Cesar en ses Commentaires, Que la Gaule est toute pleine de factions. Il y en a aux champs, il y en a aux villes, aux bourgs, aux villages, aux hameaux, aux assemblees publiques, aux Courts, voire à la chambre des Roys & des Princes: il n'y a compagnie où il n'y en ait, iusques aux maisons des particuliers & à leurs foyers. La multitude d'icelles les rend foibles, & peu nuysibles. Au contraire l'on en peut tirer quelquesfois profit: car vn grand Estat ressemble vne vouste, qui tomberoit, si les pierres dont elle est compolee, ne s'empeschoient les vnes les autres. Mais les

diſcordes qui ſont entre les Grands & puiſſans, entrainent ordinairement auec elles le reſte de l'Eſtat. I'ay compoſé & appaiſé tout cela, à l'aide & par le conſeil de ceux que vous dictes les auoir nourries & fomentees. Croyez, croyez, mon Nepueu, que vous vous y fuſſiez trouué bien empeſché: il vous euſt bien fallu recourir, reblandir & implorer l'aide de ceux que vous blaſmez tant maintenant. Vous ne vous en fuſſiez ſceu paſſer. Le conſeil eſt vne choſe ſaincte & ſacree, & ceux qui le donnent auſſi. Mais vous dictes que vous vous eſtes touſiours bien apperceu que ces gens là me trompoient, qu'ils auoient des deſſeins particuliers pour regner parmi la confuſion. C'eſt autre choſe. I'ay bien touſiours creu, que ces gens là deſquels vous entendez parler, eſtoient hommes nourris parmy le monde, & qu'ils deſiroient s'y conſeruer: & qui en doute? & qui doute qu'ils ne taſchent de s'y aggrandir, & reculer ceux qui leur ſont contraires? Cela a touſiours eſté depuis que le monde eſt. Il en faudroit rebaſtir vn autre, ſi on vouloit oſter cela: que dis-ie rebaſtir? mais refondre vn nouuelle nature: car cela eſt naturel à tous les hommes. En quoy toutesfois ie ne les veux ſouſtenir, s'ils ſe ſont voulus aider de moyens illicites, ou autres artifices pernicieux à l'Eſtat. Si ainſi eſt, que ne m'en auez-vous aduertie? Vrayement, mon Nepueu, vous vous faictes vn bel honneur, i'en rougis pour vous: Vous qui eſtes du ſang de France, le plus genereux qui ſoit au monde, auoir ſupprimé ſi long temps la verité à voſtre Roy, à la Roine Regente ſa mere, en leur conſeil, où vous eſtiez tous les iours; la verité, dis-ie,

que le debuoir & magnanimité de voſtre courage vous obligeoit de dire & reueler, voire au peril de voſtre vie; puis qu'il y alloit de choſe tant importante, comme vous dictes, que de l'entier bouleuerſement de ceſt Eſtat. Les eſtrangers ne croiront cela que malaiſement; ou s'ils le croyent, ce ſera aux deſpens de voſtre reputation. Ne croyez rien de ſiniſtre, ô Eſtrangers, ny vous, ô Poſterité, de mon Nepueu: car il n'entra iamais rien dans ſon ame braue & genereuſe qui puiſſe tacher ſa qualité. Non non, mon Nepueu, ne reiettez point toutes ces fautes, que vous pretendez auoir eſté commiſes au maniement des affaires, ſur ceux dont vous dictes que ie ſuis preoccupee. Ceſſez de battre le chien deuant le lyon. Vous les auez toutes comptees exactement par voſtre lettre: vous n'y auez rien oublié. Tout ce que vous m'obiectez, que dis-ie, vous m'obiectez? à moy, non, mais au conſeil du Roy, où vous auez touſiours preſidé en mon abſence, ce ſont choſes friuolles, & prouenants de la ſiniſtre interpretation que vous y apportez. Ie les ay toutes conſiderees, ie les recognois. C'eſt moy qui les ay commiſes, ſi faute y a; ce que toutes ames eſpurees de paſſion, quand on entendra comme le tout s'eſt paſſé, n'eſtimeront iamais. Ne vous en prenez à perſonne qu'à moy: ie n'ay point eſté ſeduicte: ma facilité n'a point eſté circonuenue: ie n'ay rien faict que par meur conſeil & deliberation, où vous auez meſmes eſté preſent & conſenti. I'ay faict du mieux que i'ay peu; encores que vous tiriez tout en mauuaiſe part, comme vn mauuais eſtomach

conuertit

conuertir toutes les plus delicates viandes en mauuais suc. Mais ie ne suis pas deliberee d'en contester auec vous d'auantage. Les conseils de tous les autres hommes s'arrestent à l'vtile : ceux des Roys ne visent qu'à la grandeur & reputation. Ce seroit trop rabaisser la Majesté du Roy Monsieur mon fils, lequel ie represente, qui n'est tenu de rendre compte à personne de ses actions qu'à Dieu seul, si ie vous tenois raison de tout ce que i'ay manié. C'est à luy à qui Dieu a donné la puissance de commander. Il ne vous est resté, non plus qu'à tous ses autres subjects, que la gloire d'obeyr. Et puis estimez-vous qu'il faille ainsi diuulguer les secrets d'vn Estat? Il y a en vn grand Estat, comme en la guerre, beaucoup de choses vaines, qu'il n'est pas besoin que tout le monde sçache; & bien souuent il se soustient plustost par opinion, & reputation, que par sa propre force. Quand on vous voit auec telle vehemence, qu'il n'est possible de plus grande, porté contre ceux qui me conseillent; ne craignez vous point que lon vous objecte le traicté des loups auec les brebis? N'entendez vous point bruire parmy la basse court du Louure, que ceux de vostre suitte murmurent que ces officiers que vous blasmez tant, ont assez commodé leurs affaires, & qu'il est temps qu'ils leur quittent la place pour establir les leurs à leur tour? Ie vous diray vne histoire. En la ville de Capoüe en Italie les Senateurs estoient riches & puissans. Le peuple par enuie, qui luy est naturelle & ordinaire contre telle sorte de gens, leur vouloit mal de mort. Pacuuius estoit chef du peuple, homme sage & prudent, qui cognoissoit que

ces Senateurs estoient fort gens de bien, & trauaillez d'enuie : car le peuple les hayssoit, & ne sçauoit dire pourquoy. Vn iour, ainsi que tous les Senateurs estoient assemblez au Palais, Pacuuius leur fist entendre la mal-vueillance du peuple, le danger de leur vie, auquel ils estoient : que s'ils le vouloient laisser faire, il les en garantiroit. Apres qu'ils se furent resignez du tout à sa volonté, il les enferma dans le Palais, où ils tenoient le conseil ; & s'en vint au peuple, & leur dist, que desirant auancer leurs desseins, il s'estoit saisi des Senateurs, & les tenoit prisonniers ; que leurs ennemis estoient en leur puissance, pour en disposer comme bon leur sembleroit ; mais qu'il ne falloit pas tant flatter ny complaire à son appetit de vengeance, qu'on ne regardast à son vtilité : Que la ville ne pouuoit demeurer sans conseil public, qui estoit ces Senateurs ; que deuant que les faire mourir, il en falloit eslire d'autres en leur place. Le peuple trouua cela bon. Le lendemain le peuple fut assemblé, pour proceder par la pluralité de voix à l'election des Senateurs, à mesure qu'ils les feroient mourir. On fit venir le premier, il fut question d'en eslire vn autre en son lieu : ils commencerent tous à se regarder l'vn l'autre. En fin il s'en trouua vn plus hardy que les autres, qui en nomma vn. Ils s'escrierent tous, les vns qu'ils ne le cognoissoient point, les autres que c'estoit vn meschant, qu'il auoit faict cecy, qu'il auoit faict cela. On vint au second, & puis au troisiesme ; iamais ils ne se peurent accorder d'aucun : tellement qu'ils descendirent en ceste resolution, de se tenir à ce qu'ils auoient, & que le mal le

plus cogneu eſtoit le moins mauuais & le plus tolerable. Tournez voſtre veuë de tous coſtez; iettez vos yeux par tous les endroicts de la France: vous & moy ſerions bien empeſchez, ſ'il nous en falloit mettre d'autres en la place de ceux que vous blaſmez tant. La France eſt plus deſgarnie, eſt plus ſterile de telle ſorte de gens, c'eſt à dire, de conſeil, & entendus en l'Eſtat, qu'elle ne fut iamais. Quant à ce que vous vous plaignez de ce que i'ay eu volonté d'arreſter les Ducs de Boüillon & de Longueuille, & que i'ay donné gardes au Duc de Vendoſme; vous vous plaignez bien à tort & de ſaine teſte. Enquerez vous des Theologiens & Iureconſultes, voire de vous-meſmes, ce que les loix diuines & humaines permettent de faire de ceux qui ſont trouuez en deſſein de ſ'aſſembler, pour meſler leurs deliberations contre le repos de leur pays: & vous ſerez certainement eſclaircy, qu'il y a plus de ſujet de m'accuſer de trop de douceur que de rigueur, qui ay bouché les yeux à ce que ie voyois deuant moy, & faict ſemblant de ne le point voir, ſous eſperance, en laquelle ie ſuis encores, que vous retourneriez tous à de plus ſains & ſages conſeils. La fortune fournit aux Roys & aux Princes, dés qu'ils naiſſent en ce monde, toutes autres choſes à ſouhait & abondance: vne ſeule leur defaut, à l'acquiſition de laquelle ils doiuent aſſiduellement ſ'employer & trauailler, & en eſtre inſatiables; la bonne reputation & heureuſe memoire de leur nom. Que dira l'Italie, que dira l'Allemagne, que dira l'Angleterre, que dira l'Eſpagne, que diront tous les eſtrangers, que dira la poſterité, quand ils liront

voſtre lettre, que pour des cauſes ſi friuoles vous auez (Dieu deſtourne ce malheur de voſtre teſte, & de celle des François) vous auez, dis-je, mon Nepueu, rompû la paix de voſtre pays, Paix vniuerſellement embraſſee & gardee par tous les gens de bien, & telle que quand les affaires iroient pis mille fois que vous ne dictes, la condition en ſeroit encor plus tolerable, que d'vne guerre ciuile? Que diront-ils, de ce que vous auez abandonné, pour des opinions erronees, qu'on vous a miſes en l'eſprit, voſtre Roy, lors qu'il auoit plus de beſoin de voſtre conduite & addreſſe, qu'il eſtoit preſt de paſſer à majorité, au paſſage de laquelle il ſuruient ordinairement diuers mouuemens à la ieuneſſe, dignes du ſoing, aſſiſtance & vigilance des plus proches, fidelles, & ſpeciaux parens & ſeruiteurs, comme vous eſtes? Mais ſur tout que vous diroit voſtre pays, s'il pouuoit parler? Il vous diroit que vous prinſſiez exemple ſur ceux qui ont faict cy-deuãt ſemblables entrepriſes, & ſur ce qui leur en eſt aduenu. Exemple qu'il ne vous faut point aller chercher bien loin: car il eſt chez-vous. Que voulez-vous faire? voulez-vous porter force & violence à voſtre pays? voulez-vous leuer l'enſeigne & faire party d'impunité d'oppreſſe, vexation & ſaccagemens d'hommes & de biens? violement de femmes & de filles? & de toutes les miſeres que les guerres ciuiles, dont nous ne faiſons que ſortir, ameinent auecques ſoy? Voulez vous remplir voſtre pays, de ſang, de meurtres, de carnage & de deſolation? Voulez-vous fourrer le couſteau dans le ventre de voſtre patrie voſtre

mere? Ce ieune Prince ſemble s'eſmouuoir; ie ne le veux pas preſſer d'auantage. Vous eſtes, mon Nepueu, du ſang de France; ſang que toute la Chreſtienté, voire tout le monde honore, ſpecialement ceux de ma maiſon. Eſcoutez ce que ie vous diray. Le Roy Charles VII. ayant reconquis le Royaume ſur les Anglois par la valeur & proüeſſe de ſa nobleſſe, eſtoit tout poſſedé par elle, dont les principaux eſtoient officiers, que vous appellez, de la Couronne, qui le tenoient en ſubiection. Loys XI. ſon fils luy ſucceda, qui ne cognoiſſoit point ces gens là, & n'en tenoit compte, faiſoit les affaires ſans les y appeller, & ſans prendre leur aduis. Il tenoit l'ancienne maxime du Royaume, que les armes & la force deuoient eſtre par deuers la nobleſſe, pour en vſer là où, & comme elle ſeroit par luy commandee, ſans qu'elle ſe meſlaſt d'autre choſe: tout l'ordre, toute l'adminiſtration de la police, de la iuſtice, le maniement des richeſſes publiques, tout le conſeil, par deuers l'Egliſe & le tiers Eſtat: Pource que la force deſtituee de conſeil ne peut rien; & le conſeil ſans execution, qui ne peut eſtre ſans la force, demeure vain, inutile & ſans effect. Eux qui auoient eſté en grande authorité, & qui ſe perſuadoient qu'eſtants officiers de la Couronne, (ce mot eſt ſpecieux & emplit la bouche) ceſte authorité leur apartenoit de leur droict, ſe faſcherent ſe voyans deſdaignez. Le Comte de Charolois) ſon pere le bon Duc de Bourgongne Philippe, qui mit les Anglois en France, & les en fit ſortir, viuoit encores) touché de quelque reſſentiment d'ingratitude, & offenſé du Roy,

qui auoit eſté honorablement receu & entretenu en ſa maiſon, pendant la diſgrace de ſon pere: les Ducs d'Aquitaine, frere, & de Bretaigne, vaſſal de ſa Majeſté, ioignirent leur meſcontentement auec celuy des autres nobles & officiers de la Couronne, & leuerent la guerre, qu'on appelle du meſme nom que celle que vous voulez eſmouuoir, du Bien public. Ceſte eſmeute vint iuſques là, qu'ils liurerent bataille au Roy, que lon appelle la Bataille de Montlehery. Apres ceſte bataille le Comte de Charolois eſtoit en vne feneſtre de ſon logement, & le Duc d'Aquitaine auec luy, en la compagnie de pluſieurs autres tant Seigneurs que Gentils-hommes. L'Aquitanois frere du Roy voyant paſſer tant de corps morts, tant de bleſſez, de pitié qu'il en eut, les larmes luy vindrent aux yeux, s'eſcriant, qu'il eſtoit bien miſerable d'eſtre cauſe d'vne ſi grande effuſion de ſang. Le ſens des yeux eſt plus croyable & plus ſenſible que celuy des aureilles. N'attendez pas, mon Nepueu, que l'obiect arrache ceſte pitié de vous: preuenez-la: rendez la paix aſſeuree par l'obeyſſance deuë par vn bon ſubjet & parent à ſon Roy. Venez, venez, mon Nepueu, venez vous reioindre au corps de l'Eſtat, duquel apres le chef vous eſtes le ſecond membre. Quittez ces precipitez & deplorables conſeils. Le commencement en eſt ordinairement agreable, la procedure faſcheuſe, l'euenemẽt triſte. Voſtre loüange eſt aſſiſe en lieu haut & eminent: elle eſt eſclairee de tout le monde. Toute la France iette les yeux deſſus, toute l'Europe la regarde. Faictes choſes dignes & qui reſpondent à ceſte attente. Gardez vous de la ſoüiller d'aucun ſiniſtre depor-

tement. Ceux qui ſont nais pour auoir vn grand nom, comme vous, ou bon ou mauuais, doiuent bien prendre garde à ſoy. Venez reuoir voſtre Roy, venez vous ietter à ſes pieds, rapportez-luy la paix que vous auez emportee. Venez ſacrifier à voſtre païs voſtre vie que vous luy deuez. N'appellez pas au conſeil de vos penſees, ny le deſpit procedant de deſdaing & meſpris, (car ceux d'où vous croyez qu'il procede n'y oſeroient auoir penſé, & ne ſont pas dignes de voſtre cholere;) ny la deffiance, car quel ſubject auez vous d'en venir là? Ie vous deſire, ie vous eſtime, ie vous ay cher, & le Roy Monſieur mon fils pareillement. Vous ne nous auez iamais donné occaſion de faire le contraire. Le Comte de Champaigne braue & vaillant Prince & les Seigneurs de France eurent deſpit de ce que le Roy S. Loys, d'où voſtre illuſtre maiſon eſt deſcenduë, mineur & en bas aage, eſtoit en la tutelle de ſa mere, & qu'elle eſtoit Regente, qui gouuernoit ſans les faire participans du gouuernement. C'eſt vne ialouſie qui n'eſt pas d'auiourd'huy. Ils ſ'aſſemblerẽt & pourſuiuirent le ieune Roy, pour s'en ſaiſir, depuis Montlehery iuſques à Paris: les Pariſiens vindrẽt à la reſcouſſe, qui le remenerent à ſauueté dedans leur ville. Cela n'empeſcha pas qu'ils ne fuſſent depuis bons amis, qu'il ne ſe fiaſt au Roy, & le Roy à luy. Ce petit meſcontentement que vous auez pris, ſera vn plus ferme renoüement de l'obeyſſance & ſeruice, dont Dieu & nature oblige enuers ſa Majeſté. Apres ſon frere vous eſtes ſon ſeul ſouſtien, vous eſtes ſon ſeul ſupport, ſon eſperance, & celle de toute la France. Ne gaſtez point tant de belle monſtre que

Dieu a faict pouſſer en voſtre perſonne, par quelque triſte gelee, ou pluſtoſt par quelque chaleur inconſideree & precipitee. Gaignons, gaignons le port, mon Nepueu. Toutes choſes ſont entieres. Le Roy eſt tantoſt maieur: il luy faut bailler le gouuernement & de ſa perſonne, & de ſon bien, non bleſſé, non intereſſé, ſon bien pacifique & non troublé. C'eſt à ceſte heure qu'il faut tenir les Eſtats, c'eſt le temps opportun. Voſtre requeſte eſt tres-iuſte, voſtre intention tres-loüable. Il ne falloit pas pour cela ſonner l'allarme par toute la France, eſmouuoir les peuples; il ne falloit pas abandonner le timon, il ne falloit pas quitter le Roy Monſieur mon fils; il ne falloit pas, quelques-cinq ou ſix Princes que vous eſtes, aſſocier vos conſeils & meſcontentemens particuliers pour rompre la paix vniuerſelle de toute la France, voire de toute la Chreſtienté. Tenons, tenons ces Eſtats, mon Nepueu. Là ie iureray hardiment, & feray ſerment deuant Dieu, deuant tous les François, deuant tous les Princes Chreſtiens, deuant toute l'Europe, non pas tel que Ciceron, homme vain, fit deuant le peuple Romain, ſortant de ſon Conſulat, qu'il auoit ſauué la Republique, mais que i'ay entretenu & conſerué la paix: en la conſeruation de laquelle, ſi le ſalut du Royaume cõſiſtoit ou non, ie le laiſſe à iuger à vn chacun. I'ay achepté ceſte paix à quelque prix que ce fuſt. Toutes mes prodigalitez, que vous me reprochez tant, ſont allees là: qu'on diſe tout ce que lon voudra. Si la malignité de ce ſiecle m'enuie ce los, ce ſera ingratitude: & l'eſperance me cõſole que la poſterité en iugera tout autremẽt. Il me ſouuient de ce que l'Empereur

pereur Iulian reproche à l'Empereur Alexandre Seuere, qu'il auoit mieux aimé bailler ſes richeſſes à ſa mere, femme auare, pour en theſauriſer, que les departir à ſes amis, d'où vint la ruine de ſon fils. Ie n'en ay pas faict de meſme: ie n'en ay pas faict mon profict, ie n'en ſuis pas enrichie. Quand ie n'aurois point eſté femme d'vn grand & puiſſant Roy, comme i'ay eſté, Dieu m'a faict naiſtre d'vne maiſon aſſez grande, riche & magnifique, pour m'en paſſer. L'or non pas de la France, mais de tout le monde, eſt moindre que mon courage. Si parmy ſi grande quantité de grain, que i'ay ſemé pour moiſſonner la paix, il y en a quelqu'vn qui eſt mal eſcheu, qui a eſté perdu, qui a eſté gaſté, qui a eſté follement deſpendu, le reſte n'a pas laiſſé d'eſtre publiquement vtile. Mes liberalitez n'ont point reſſemblé les figues, qui naiſſent és hautes montagnes & precipices, qu'il n'y a que les milans, vaultours, corbeaux, & autres oyſeaux de proye, qui en puiſſent approcher, & qui les mangent. Ma beneficence a eſté reſpandue par tout, pour le bien de l'vniuerſelle tranquillité de la France. Mais ie voy par voſtre lettre que vous entrez en quelque doute, en quelque ſoupçon de ce que le Roy Monſieur mon fils arme: arme, dis-ie, comme les Roys ſes predeceſſeurs ont accouſtumé d'armer en pleine paix. La deffiance du ſuject contre ſon Roy eſt deſobeyſſance; qui conſulte s'il doibt obeyr, ceſte conſultation eſt rebellion. Il ne faut pas accouſtumer les Roys à craindre leurs ſujects, ny les ſujects à ſe deſfier de leurs Roys: c'eſt la diſſolution de la monarchie, c'eſt le plus grand malheur qui ſçauroit aduenir pour les vns & pour

ſes autres. Vous auez tort: mon Nepueu, vous auez tort de penſer que ceſte febue ſe forge contre voſtre teſte. Ces armes ſont pour l'aſſeurance des bons, & terreur des meſchans, qui voudront troubler, qui voudront violer les loix & la paix publique de leur pays. Ces armes ſont pour faire teſte à nos voiſins, qui voudroient buſquer quelque fortune contre nous. Car perſonne ne vous en veut: & il ne faut pas que vous vous couuriez du pretexte de voſtre deffenſe pour prendre les armes. Ce n'eſt pas à vous à qui Dieu a donné le droict de glaiue: c'eſt au Roy. Si vous le voulez vſurper ſous quelque pretexte que ce ſoit, vous faictes choſe iniuſte, & ne vous en peut que mal venir. Ce n'eſt pas à vous de vous deffendre contre voſtre Roy, à la volonté & ordonnance duquel, quelle qu'elle ſoit, la Loy de Dieu, ne vous permet de reſiſter, quand meſmes il vous voudroit opprimer & courir ſus: à quoy il n'a iamais penſé. Et puis il faut reformer l'Eſtat. Se fit-il iamais reformation ſans armes? & qui doibt auoir ces armes, que le Souuerain magiſtrat, ſous la protection duquel tous ſes ſujects viuent? Sa vigilance fait le guet pendant qu'ils dorment, ſon trauail deffend leur repos, ſon induſtrie leur aiſe, ſon occupation le loiſir de tous. Si les Eſtats ſupplient le Roy de donner les Gouuernemens à temps, s'ils remonſtrent que les grandes puiſſances, qui ont les armes en la main, bien que ſoubs le nom du Roy, fortifiees de bonnes villes & fortes pour retraicte, continuees des peres aux enfans, & encores eſleuez en de grandes charges & dignitez hereditaires affoibliſſant l'eſtat monarchique, comment y

pourra-il donner ordre & reglement, & l'executer ſans force? C'eſt la verité que les Princes & Seigneurs, à qui auiourd'huy ces honneurs ſont departis, & ceſte genereuſe nobleſſe Françoiſe, aimeroit mieux mourir, que de ſouffrir aucune diminution de la majeſté de l'eſtat Royal. Le ſouffririez-vous, ô nobleſſe Françoiſe, qui auez tant priſé & honoré ce grand Henry ſon pere? voudriez-vous endurer que le fils fuſt reduict en ordre? le fils, la race de tant de Roys? Mais les temps & les humeurs changent, & le preſent n'eſt pas bien ſouuent pleige aſſeuré & caution ſoluable de l'aduenir, ny les peres des enfans. Vous y auez intereſt, mon Nepueu, plus que pas vn de ceux qui ſont auecques vous: leſquels, quoy que vous diſiez, ne ſont nullement intereſſez à la foibleſſe de la Royauté, ains par icelle croiſſent & s'authoriſent: car autant qu'ils en oſtent au Roy, autant il leur en accroiſt. Tout ainſi que le corps humain qui eſt compoſé de quatre humeurs, s'il y en a quelqu'vne qui abonde plus que les autres, eſt malade & indiſpoſé: ainſi quand quelqu'vn des Eſtats, qui font le corps de quelque Royaume ou republique, deuient de beaucoup plus fort & plus puiſſant que les autres, il y a danger de ſubuerſion & changement. Mais l'excez de la part de la Nobleſſe eſt plus dangereux que nul autre. Vous parlez auſſi de l'Egliſe, & vous plaignez de ce que les Eccleſiaſtiques n'ont point rang honorable au conſeil du Roy. Quand eſt-ce qu'ils en ont eu autre que celuy qu'ils ont? Ce n'eſt pas là, ce n'eſt pas là où ils ſe doiuent aimer. On n'y parle que d'euocation, de leuees

de deniers, d'impoſts, de tailles, de gabelles, de partis, de doüane, de fermes, d'aides, & autre meſnagerie, à laquelle la neceſſité nous a aiguiſé l'eſprit, & peut-eſtre trop. Qu'a de commun l'Euangile & les ſaincts Peres, qu'a de commun l'Eueſque auecque tout cela? Les Eueſques n'ont-ils pas de toute ancienneté leur rang & ſeance aux Parlemens? rangs qui ſont les vrais, anciens & legitimes rangs du Royaume, dont ils ſe doiuent contenter? car ceux du Conſeil ſont nouueaux, extraordinaires, & qui ne valent que là. Les Roys font valoir les hommes, comme des rettons, à leur volonté. Les rangs des Loix ſont ſtables, immobiles, ordinaires, & qui ne changent point. Les Canons defendent aux Eccleſiaſtiques de ſe meſler des negoces ſeculiers. Toutes les loix & reformations qui ont eſté en la Chreſtienté, les obligent à reſider aux lieux de leurs charges. Là ils doiuent paiſtre leurs ouailles, inſtruire les peuples en la vraye doctrine de Chriſt, les edifier par predications & bonnes œuures, auoir ſoing des pauures, conſoler les affligez, eſtre ſoigneux de l'inſtitution de la ieuneſſe, & exercer les œuures de charité, qui leur eſt tant recommandee, & à toutes perſonnes par les ſainctes lettres. Ce n'eſt pas à la ſuite des Roys, ce n'eſt pas à la Cour où ſ'apprend l'exercice de ceſte charité, où ſ'apprend la vertu, où ſ'apprend la pieté, où ſ'apprend la probité, où ſ'apprend le meſpris des honneurs mondaines, où ſ'apprend la douceur, la modeſtie, la continence: ce n'eſt pas l'eſchole où les ſainctes lettres, ny les autres ſ'enſeignent. Il faut, il faut que chaque Eueſque reſide en ſon dioceſe, & qu'il ne vague point tantoſt

çà tantoſt là : qu'il embraſſe d'vne amour vrayement paternelle le troupeau, dont la garde luy a eſté commiſe. Il me ſouuient à ce propos de ce bon Eueſque de Verdun, nommé Deſiré ou Didier : il eſtoit riche de ſon patrimoine ; mais le Roy Theodoric, vn de vos Roys de la premiere race, l'en auoit ſpolié. Les habitans de Verdun ayans eſté longuement affligez de peſte & de famine, eſtoient reduicts à vne extreme pauureté. Ce bon Eueſque eſtoit aymé d'vn autre de vos Roys, nommé Theodebert, de la meſme race: duquel il emprunta à intereſt ſept mille eſcus, leſquels il diſtribua à ces pauures habitans, qui ſe voyant de l'argent deuant eux, ſ'employerent au traffic & à la marchandiſe: de maniere qu'en peu de temps ils ſe releuerent de leur pauureté, & deuindrent aiſez & commodes. Vous dictes auſſi, qu'il n'y a plus d'Eueſques; auſquels on commette des ambaſſades. Ha! mon Nepueu, mon Nepueu, ce n'eſt pas à eux ny autres perſonnes de religion d'eſtre enuoyez en ambaſſade aux Princes ſeculiers, ſi ce n'eſt comme les medecins aux malades : mais d'enuoyer ambaſſades de leur part, là haut au Ciel, leurs ſouſpirs, leurs gemiſſemens, leurs larmes, leurs penitences, leurs ieuſnes, leurs aumoſnes, leurs prieres, leurs oraiſons, pour impetrer pardon des pechez des peuples, pour appaiſer l'ire de Dieu ; qui eſt bien enflammee contre nous tous, ſpecialement contre toute la France. Les Roys & Potentats nos voiſins nous en enuoyent bien de ceſte qualité. Nommez m'en vn, ie vous prie? Vous auez bien enuie de quereller, & vous ne ſçauez trouuer ſur quoy. Car quant aux mariages d'Eſpa-

gne, toutes choſes ſont encores entieres, & dependent de la volonté du Roy Monſieur mon fils, quand il iouyra de ſes droicts, quand il ſera en aage, ce ſera à luy d'en faire & diſpoſer comme bon luy ſemblera. Ce que i'en ay faict, ie l'ay faict penſant bien faire. Sur la fin de voſtre lettre vous parlez du tiers Eſtat, ſous lequel la Iuſtice eſt compriſe. Y a-il rien en tout le corps du Royaume ſi depraué & ſi corrompu, & où il y ait plus à reformer? car la Iuſtice eſt l'ame donnant vie & eſtre à toute ſocieté, & à toutes aſſemblees legitimes d'hommes reſpirans & viuans en meſmes loix, mœurs & religion, ſous vn meſme Prince, ou autre eſpece de gouuernement. O que la France auroit bon beſoin d'vn Aratus qui trouuaſt vn Ptolomee, pour rembourſer tant d'Officiers inutiles, qui ont eſté creez depuis cinquante ans en ça, qui mangent le Roy & le peuple! Que diſ-ie, d'vn Aratus & d'vn Ptolomee? mais d'vn Hercule Gaulois, pour combattre ces deux execrables monſtres, les peſtes non ſeulement de la Iuſtice, mais auſſi de tous Eſtats, l'Ambition & l'Auarice: que la plus part de vos loix & ordonnances tres pernicieuſes fauoriſent, & le public en tire profit. Cet Hercule ſera, s'il plaiſt à Dieu, le Roy Monſieur mon fils, qui en ſa plus tendre ieuneſſe à touſiours mõſtré & monſtre de plus en plus, que Dieu a verſé à pleines mains ſa benediction ſur ſa teſte, haïſſant le vice & aimant le bien. Le Roy, fils de ce grand HENRY, le Roy Monſieur mon fils, dans l'ame duquel on voit à veuë d'œil bouter & fleurir d'heure en heure l'amour de la pieté, de la iuſtice, auec vn zele & ardeur incroyable de reſtablir la religion, la paix, le repos, la foy, l'or-

dre & la droicture. Croiſſez, ô ma chere teſte! croiſſez, ô mon cher fils! croiſſez, ô mon Roy! & auec vous croiſſent auſſi les belles parties qui pouſſent en vous. Mais ie paſſe les bornes d'vne ſimple lettre : la voſtre, mon Nepueu, m'a emportee iuſques là: & me conuie encores pour la fin, faire à Dieu, de tres-grande affection, la priere du Prophete Ieremie,

Couſteau trenchant de Dieu, rentre dedans ta guaine:
Refroidis-toy, ſois coy, & plus ne te demeine.
Penſe ſur nous, bon Dieu, des penſees de paix,
Et nous inuoquerons ton Nom ſainct à iamais.

FIN.